



## Séance du 27 janvier 2012

Convocation du 19 janvier 2012

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Béatrice BRETON

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ajoute une question à l'ordre du jour, il s'agit de la convention avec Antargaz pour la mise à disposition de terrains communaux pour l'implantation de citernes enterrées.

### **1 – Modifications statutaires de la Communauté d'Agglomération du Choletais**

Suite au transfert de la compétence culture à la Communauté d'Agglomération du Choletais et à la réorganisation spatiale des services, le conseil communautaire de la CAC a approuvé, lors de sa séance du 19 décembre dernier, certaines modifications statutaires et demande à chaque commune de délibérer.

Ces modifications consistent :

- à accroître le nombre des représentants de la Ville de Cholet en l'augmentant d'un membre, soit une représentation passant de 30,16 % à 31,25 %,
- à fixer le siège social de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans les locaux de l'Hôtel de Ville, place Jean Moulin à Cholet.

Le conseil municipal, après délibération, décide par 18 voix pour et 1 abstention d'accepter l'accroissement du nombre de représentants pour la Ville de Cholet au sein de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et accepte à l'unanimité, de fixer le siège social de la Communauté d'Agglomération du Choletais dans les locaux de l'Hôtel de Ville à Cholet.

Le conseil municipal désigne à l'unanimité deux représentants pour la commission culture de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Il s'agit de Mr Freddy Clénet, en tant que titulaire et Mme Sergine Breteau, en tant que suppléante.

### **2 – SIEML – Implantation d'un poste de transformation électrique zone de la Noue : convention de mise à disposition d'un terrain par la commune au SIEML**

Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine et Loire) désire implanter un poste de transformation électrique dans la zone de la Noue sur le trottoir appartenant à la commune.

Il demande donc au conseil municipal la mise à disposition gracieusement du terrain nécessaire à ladite implantation, l'autorisation de construire le transformateur. Une convention est donc proposée par le SIEML. Le conseil municipal, décide à l'unanimité d'accepter cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **3 – Remboursement ligne SDSL salle de sports**

La commune est propriétaire d'une ligne internet à la salle de sports. L'association de tennis de table de La Romagne, avec l'accord de la mairie, avait demandé à Orange l'installation d'une ligne SDSL en appui de la ligne téléphonique de la salle de sports. Cet équipement était devenu nécessaire pour obtenir un meilleur débit sur la ligne internet et ainsi permettre la retransmission des matchs.

Le coût de l'installation et de l'abonnement a été supporté par l'association. La commune s'était engagée à rembourser l'association. Les frais seront pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Choletais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2013, dès que la future salle de tennis de table sera opérationnelle. Le conseil municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais inhérents à la SDSL sur présentation de facture.

#### **4 – Commission Intercommunale des impôts : nomination de deux commissaires suppléants**

La Communauté d'Agglomération envisage la création d'une commission intercommunale des impôts. La Romagne doit donc désigner deux commissaires suppléants. La durée du mandat correspond au mandat des conseillers communautaires. Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mr Alain Breteau et Mme Marie-Hélène Barré commissaires suppléants.

#### **5 – Transfert compétence « éclairage public » de la Chapelle Saint Florent au SIEMML et adhésion de cette commune au SIEMML pour l'éclairage public**

La commune de La Chapelle Saint Florent a demandé le transfert de sa compétence « éclairage public » au SIEMML et par la même occasion son adhésion au SIEMML. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **6 – Vente pour l'euro symbolique d'une parcelle de terrain chemin de la Haute Barbière**

La commune a proposé à Mr Boris Drapeau, exploitant agricole à la Haute Barbière, d'acheter la parcelle correspondant au chemin communal restant derrière sa barrière (soit 124 m<sup>2</sup>) pour l'euro symbolique. Les frais de géomètre et de notaire seront à sa charge. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **7 – Convention d'occupation du domaine public entre Antargaz et la Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux conventions d'occupation du domaine public entre la société Antargaz et la Commune de La Romagne. Afin de desservir en gaz le bourg de La Romagne, la société Antargaz doit enterrer plusieurs citernes. Elle envisage l'enfouissement d'une citerne rue des Sports et de quatre citernes place de l'Eglise, à l'arrière de la salle municipale.

La commune mettra à la disposition d'Antargaz, de manière gracieuse, les terrains suivants :

- pour la rue des sports, une partie de la parcelle cadastrée AB7 (66 m<sup>2</sup>), située à l'entrée du complexe sportif
- pour la place de l'Eglise, une partie de la parcelle AA 435 (145,20 m<sup>2</sup>), située à l'arrière de la salle municipale.

Sur les deux lieux d'implantation, Antargaz clôturera ses installations pour plus de sécurité.

Les présentes conventions auront une validité jusqu'au 30/09/2039.

Le conseil municipal accepte les termes de ces deux conventions à l'unanimité, en demandant que l'implantation des quatre citernes situées à l'arrière de la salle municipale soit réalisée au fond de la parcelle AA 435.

#### **8 – Questions diverses**

##### **a/ Collecte déchets D3E**

Un nouveau service de collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques ménagers ou D3E (réfrigérateurs, lave-linges, écrans, lampes, jeux électriques, petits appareils électroménagers,...) va être mis en place en 2012 sur l'ensemble des communes de la CAC en partenariat avec Emmaüs Cholet.

La collecte des D3E sera organisée deux samedis par an, de 9 h 30 à 11 h 30 :

- le samedi 25 février
- le samedi 22 septembre

à la déchetterie de La Romagne.

#### b/ DIA 35 rue de Bel-Air

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur la vente d'une parcelle de terrain cadastrée AB 149, d'une superficie de 855 m<sup>2</sup>, située 35 rue de Bel-Air.

#### c/ Demande d'ouverture d'un registre pour les familles désirant inscrire leurs enfants en école publique

Une nouvelle association a été créée sur La Romagne. Il s'agit d'« Ecole Mômes Publique ». Les membres de cette association ont été reçus par Monsieur le Maire et quelques élus et ont demandé l'ouverture en mairie d'un registre pour permettre aux familles désirant inscrire leurs enfants dans une éventuelle future école publique de se faire connaître de manière officielle.

Ce registre doit permettre de recenser les enfants qui seraient scolarisés au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Ce registre est réservé aux personnes domiciliées sur la commune de La Romagne.

Après débat, le conseil municipal a décidé de voter à bulletin secret sur l'ouverture dudit registre.

Sur 19 votants, l'ouverture du registre a été acceptée à l'unanimité.

Quant aux modalités d'inscription, il a été précisé que :

- chaque famille devait faire l'inscription de ses enfants en mairie, aux horaires d'ouverture habituels de la mairie entre le 1<sup>er</sup> Février et le 29 février 2012
- chaque personne devra présenter son livret de famille ainsi qu'un justificatif de domicile
- les enfants concernés sont ceux nés entre le 1/01/2002 et le 31/12/2009

L'avis d'ouverture de ce registre sera communiqué dans le flash infos et dans les journaux.

#### d/ Site Web

La commission a commencé à travailler sur l'arborescence du site. Le chef du projet de l'entreprise retenue sera présent toute la journée du 28 février.

#### g/ Elections

Les prochaines élections auront lieu :

- pour les Présidentielles : les dimanches 22 avril et 6 mai
- pour les Législatives : les dimanches 10 et 17 juin

#### h/ Formation Premiers Secours

Deux sessions ont été fixées pour les personnes désireuses de suivre la formation Premiers Secours. Il s'agit :

- lundi 13, mardi 14, et mercredi 15 de 19 h 00 à 22 h 30
- lundi 26, mardi 27, et mercredi 28 de 19 h 00 à 22 h 30